

TARIFS COMMUNAUX 2012

Désignation	Montant voté 2012
DROITS DE PLACE	
Marché et hors marché	
A partir de 2009 : tarif été du 1/7 au 31/8	
- le mètre linéaire (tarif de base)	1,6
- minimum de perception	4,8
- abonnement électrique forfait (par marché)	2,4
A partir de 2009 : tarif hiver du 1/9 au 30/6	
la moitié des tarifs été	
- le mètre linéaire	0,80
- minimum de perception	2,40
- abonnement électrique (par marché)	1,20
A partir de 2009 pour les abonnés aux marchés :	
marchés gratuits : 1 par mois à Quimiac	
1 pour les 2 mois d'été à Mesquer et Kercabellec	
Gens du voyage	
Par semaine et par caravane	11,80
Terrasses couvertes (par m2 ou fraction de m2))	41,40
Terrasses non couvertes (par m2 ou fraction de m2)	5,50
Étalage (par m2 ou fraction de m2)	5,50
Cirques et spectacles forains	
- petits < 250 m2 (par jour) (base)	54,5
- moyens de 250 à 500 m2 (par jour)	163,5
- grands à partir de 500 m2 (par jour)	327
CIMETIERES	
- dépôt urne	
- jardin du souvenir	
Concessions	
- 15 ans (tarif de base)	130
- 30 ans	325
Columbarium (réceptacles 4 urnes)	
- 15 ans (tarif de base)	119
- 30 ans	297,5
Vacations funéraires	20
Retrocession de concessions (délibération du 7 juin 2010)	
SERVICES ET PRESTATIONS	
Busage (avec mise en place)	
- buse simple le ml (tarif de base)	27,4
- buse armée le ml	54,8
Dépôt de déblais	
- le m3	2,03
Vente de bois	
- le stère	36,54
Travaux réalisés exceptionnellement pour le compte de particuliers (concernant la sécurité publique et autres interventions exceptionnelles)	
- personnel (heure)	26,9
- tracteur (heure) avec chauffeur	32,48
- zodiac (heure) avec pilote	32,48
- camion (heure) avec chauffeur	38,06
- tractopelle (heure) avec chauffeur	55,32
LOCATIONS ET REDEVANCES	
Location de terrains communaux	
Location du domaine privé communal	
- logement à la Ferme de la Vigne (par mois)	348,4
- presbytère (par an)	
- local de la bibliothèque (par an)	25
Redevance occupation temporaire du domaine public	
Fontaine-Bras (par an)	654,00

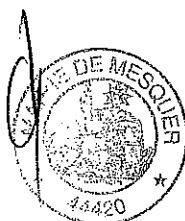
TARIFS COMMUNAUX 2012

Désignation	Montant voté 2012
Redevances portuaires	
- par emplacement et par an	52,50
Location appartements 120 avenue de Bretagne	
(hors saison et charges non comprises)	
- appartement n° 1 (76 m2) (par mois)	407,36
- appartement n° 2 (63 m2) (par mois)	337,68
- studio n° 3 (34 m2) (par mois)	182,24
- studio n° 4 (34 m2) (par mois)	182,24
- appartement n° 5 (72 m2) (par mois)	385,92
- appartement n° 6 (53 m2) (par mois)	284,08
Appartements rue du Midi (par mois)	198,75
Logement rue de la Rangée (par mois)	208,67
SALLE DES FETES DE LA VIGNE	
Salle de la Vigne pour réunions	
- Associations locales à but non lucratif	gratuit
- Associations extérieures, syndicales, copropriétés, coopératives, entreprises, particuliers	
Tarif de base : 1/2 journée	85,00
journée	170,00
Salle de la Vigne pour repas - fêtes - vin d'honneur ou assemblée suivie d'une réception	
- Associations locales à but non lucratif	gratuit
- Particuliers non Mesquerais, Associations extérieures, syndicales, copropriétés, coopératives et entreprises	
1/2 journée ou vin d'honneur	170,00
journée ou soirée	255,00
journée + soirée (de 9h à 2h00)	467,50
week-end (samedi 9h à dimanche 18 h)	680,00
- Particuliers Mesquerais	1/2 tarif
Mise à disposition des verres (forfait) - gratuit seulement pour les associations locales à but non lucratif	10,00
Salle des expositions et salle de la Gambade pour réunions ou Vin d'honneur	
Associations locales à but non lucratif	gratuit
Associations extérieures, syndicales, copropriétés, coopératives, entreprises et particuliers	
SALLE DES EXPOS	
1/2 journée	59,50
journée	85,00
SALLES DE LA GAMBADE	
1/2 journée	59,50
journée	85,00
TAXE DE SEJOUR (du 15 juin au 15 septembre)	
(par nuitée et par personne) dans la limite du plafond défini par les textes	
- campings non classés, *, ** et ports de plaisance	0,20
- campings *** et ****	0,54
- meublés non classés	0,37
- meublés 1ère catégorie (*)	0,37
- meublés 2ème catégorie (**)	0,54
- meublés 3ème catégorie (***)	0,71
- meublés 4ème catégorie (****)	0,88
- hôtels sans étoile	0,37
- hôtels *	0,37
- hôtels **	0,54
- hôtels ***	0,71

TARIFS COMMUNAUX 2012

Désignation	Montant voté 2012
RESTAURANT MUNICIPAL	
Repas enfant	2,00
Repas adulte	6,65
Repas personnel communal et instituteurs	3,45
COPIE OU IMPRESSION DE DOCUMENTS	
La page A4+ réception page télécopie	0,18
Envoi télécopie + confirmation transmission (France)	1,00
Envoi télécopie + confirmation transmission (Hors métropole)	2,00
Sur CD	2,80
Sur disquette	
Sur support informatique fourni	1,50
Prise en charge support informatique pour impression	1,00
MATERIEL FETES	
1 - Podium (par jour)	
Uniquement pour les associations et les communes extérieures (gratuit pour les associations locales)	162,00
2 - Barnum (par jour)	
Associations locales (sans but lucratif)	
- barnum 3mx3m	
Particuliers Mesquéraux (tarif de base)	20,00
Particuliers non Mesquéraux	34,00
- barnum 4,5mx3m	
Particuliers Mesquéraux	25,00
Particuliers non Mesquéraux	40,00
3 - Grilles d'exposition par jour (Asso extér + particuliers)	1,60
4 - Tables par jour (Asso extérieure + particuliers)	2,50
TARIFS BAR	
Bière blonde (pression) - 25 cl	2,50
Bière blonde (pression) - 50 cl	5,00
Bière brune (pression) - 25 cl	3,00
Bière brune (pression) - 50 cl	6,00
Bière blonde (bouteille) - 25 cl	2,00
Cidre (verre) - 0,20 cl	1,00
Orangina (bouteille) - 25 cl	2,00
Coca cola (bouteille) - 25 cl	2,00
Perrier (bouteille) - 25 cl	2,00
Bouteille d'eau 1,5 l	1,00
Verre d'eau 0,20 cl	0,10
Jus fruit (verre) 0,20 cl	0,40
Vin au verre 0,12 cl	1,00
Bouteille de vin 0,75 cl	6,00
Gateau - la part	1,00
Sandwichs	2,50
PRISE EAU DE MER SUR DOMAINE MARITIME	92,00
FOURRIERE (par jour)	5,08
STATIONNEMENT CAMPING CARS KERLAGADEC (la nuitée)	5,00
PECHERIES	200,00
APPONTEMENT (le ml)	27,00

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
 Le 15-DEC-2011
 Publié ou notifié le 15-DEC-2011
 LE MAIRE.



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2011

Le Maire

TARIFS ENFANCE/JEUNESSE - 2012

Accueil périscolaire					
QUOTIENT FAMILIAL 2011	HEURE 2010	HEURE 2011	Quotients 2010	Heure 2012	Augmentation
0-400	1,50 €	1,50 €	0-400	1,50 €	0,00%
401-600	1,92 €	1,92 €	401-600	1,92 €	0,00%
601-800	2,36 €	2,40 €	601-800	2,40 €	0,00%
801-1000	2,56 €	2,60 €	801-1000	2,60 €	0,00%
1001-1200	2,80 €	2,86 €	1001-1200	2,86 €	0,00%
> 1200 et non caf	3,00 €	3,06 €	> 1200 et non caf	3,06 €	0,00%

- Ces tarifs peuvent être divisés par demi-heure, toute demi-heure commencée étant due.

- A ces tarifs, s'applique, si nécessaire, la participation pour le goûter, soit

2011	
0,50 €	0,00%

Goûter (matin ou après-midi)	2010 - 0,48 € - 2011 - 0,50 €
------------------------------	-------------------------------

Pénalité : forfait 10 € pour trois retards comptabilisés dans l'année

Accueil de Loisirs Sans Hébergement					
Quotients 2009	journée 2010	journée 2011	Quotients 2010	journée 2011	Augmentation
0-400	6,00 €	6,00 €	0-400	6,00 €	0,00%
401-600	7,00 €	7,08 €	401-600	7,08 €	0,00%
601-800	8,00 €	8,10 €	601-800	8,10 €	0,00%
801-1000	9,50 €	9,70 €	801-1000	9,70 €	0,00%
1001-1200	11,30 €	11,56 €	1001-1200	11,56 €	0,00%
> 1200 et non caf	13,50 €	13,82 €	> 1200 et non caf	13,82 €	0,00%

Ces tarifs sont divisés par deux pour les demi-journées

Le coût du repas est rajouté à la journée ou à la demi-journée

Repas	2010	2011	2011	
	2,16 €	2,25 €	2,25 €	0,00%

- Ces tarifs seront minorés des aides accordées par la Caisse d'Allocations Familiales de L.A.

par la Mutualité Sociales Agricole, par la Caisse d'Allocations Familiales Maritimes sur justificatifs des ressortissants selon les tarifs notifiés chaque année par les différentes caisses.

- Le tarif pour les enfants domiciliés hors commune est le tarif de la tranche la plus élevée (sauf parents travaillant sur la Commune)

- tarifs appliqués selon le QF, quel que soit le domicile des enfants (sur justificatifs)

1° - Réduction de tarif à partir du 2^{ème} enfant inscrit de la même famille (fratrie) :

. réduction de 10 % pour le 2^{ème} enfant inscrit

. réduction de 15 % pour le 3^{ème} enfant inscrit

2° Réduction pour inscriptions à la semaine

. réduction de 10 % pour les enfants inscrits en journées complètes avec ou sans repas.

Ces réductions sont cumulatives et s'appliquent après déduction des participations des CAF sur la totalité de la facture, activités comprises.

3° Pénalités

Le paiement des inscriptions est dû, sauf présentation d'un certificat médical ou désinscription au moins trois jours avant la date prévue.

4° Participation des familles aux activités

Coût de l'activité par enfant :

< 4 €	participation des familles	0,00 €
>= 4 € et < 8 €	participation des familles	2,00 €
>= 8 € et < 10 €	participation des familles	3,00 €
=> 10 €	participation des familles	4,00 €

5° - Stages (théâtre...)

Forfait 5 € par jour, quelle que soit la durée de l'activité dans la journée.

6° - Tarif séjours courts et séjours de vacances

Tarif correspondant à une augmentation de 50 % des tarifs de journées ALSH dans les conditions suivantes :

- les enfants extérieurs à la commune (y compris les résidents secondaires) se verront appliquer le tarif de la tranche supérieure de quotient familial

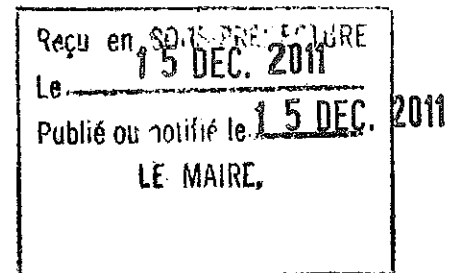
- il n'y aura pas de tarif dégressif pour l'inscription de plusieurs enfants

- le jour de départ et le jour de retour seront comptabilisés dans le mini camp.

- des pénalités seront appliquées en cas d'absence d'annulation dans les mêmes conditions que pour le CLSH

CLUB JUNIORS : Participation annuelle de 12 € - Même principe et mêmes tarifs que l'ALSH pour les activités, stages, séjours, repas, goûters

ACCUEIL JEUNES : Participation annuelle de 12 €, activité repas : même tarif que repas ALSH, séjours à l'initiative des jeunes : prix coûtant hors salaires animateurs



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 12 décembre 2011
Le Maire